

Minute de silence en milieu scolaire : en comprendre le sens, savoir l'expliquer et la mettre en œuvre

https://etreprof.fr/ressources/4001/minute-de-silence-en-milieu-scolaire-en-comprendre-le-sens-savoir-lexpliquer-et-la-mettre-en-oeuvre?utm_source=mailchimp&utm_medium=email&utm_campaign=newshebdo141023&utm_content=article

Nathalie Dreyfus
27 octobre 2020 16:35
5 mn

Après chaque catastrophe ou drame national, il est désormais régulièrement demandé aux établissements scolaires d'organiser « une minute de silence », sans réellement plus de ressources pour répondre à cette injonction. Mais au-delà de cette injonction, que signifie ce temps et surtout comment l'organiser (ou non) auprès des élèves ?

Cet article a été rédigé par [Hélène Romano](#), docteure en psychopathologie clinique, docteure en droit privé et sciences criminelles dans la Revue de Santé Scolaire et Universitaire (2016).

Historique de la minute de silence

Si « la minute de silence » est un rituel utilisé désormais dans tous les pays, il trouve son origine en France à la fin du premier conflit mondial. Cette guerre, qui a profondément meurtri la France, l'a confrontée à une situation sans précédent : la disparition de millions de soldats et l'impossibilité pour les familles d'effectuer les rituels funéraires. Dans les villages comme dans les villes, les tensions étaient considérables entre ceux ayant pu retrouver le corps de leur proche et les autres.

Pour tenter d'apaiser les tensions (conduisant à des vols de sépulture dans les cimetières), le gouvernement envisage alors plusieurs supports permettant de **ritualiser**, malgré tout, le décès des victimes : les monuments aux morts érigés dans chaque village endeuillé, la tombe du soldat inconnu, la création du statut de « pupille » de la Nation (à ne pas confondre avec les pupilles de l'État) pour les orphelins de guerre, les documents « Mort pour la France » transmis aux familles de militaires et la **minute de silence**, en sont les principales initiatives.

À la veille de la première commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, le gouvernement Poincaré vote donc le 25 octobre 1919 une loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande-Guerre. Elle sera pratiquée officiellement le 11 novembre 1922 à 11h. Précédemment, les hommages rendus par la nation étaient bruyants soit par les cloches des églises, soit par des tirs de coups de canon. Depuis, la **minute de silence** est régulièrement ordonnée par les autorités lors d'hommages rendus à des personnalités politiques, suite à des catastrophes ou lors de

commémorations nationales. En 2015, il y a eu une minute de silence suite à l'accident de car de Puisseguin (23 octobre 2015), au crash du vol 9525 de Germanwings, aux attentats du 13 novembre.

Objectifs de la minute de silence

Une minute de silence n'est pas une méditation solitaire, mais elle a pour les autorités l'objectif d'être un **temps de solidarité collective** qui vise à unir ou plutôt à réunir une population après un événement traumatique qui a profondément bouleversé ses repères (Romano 2011 a & b, 2015). Elle vise, comme tout rituel, à passer de la passivité dans laquelle ces impliqués ont été soumis au moment du drame, à une position beaucoup plus active (se réunir, décider ensemble d'être silencieux, montrer sa solidarité). Mais pour les élèves, ces objectifs peuvent apparaître bien incompréhensibles surtout quand ils ne sont pas énoncés : pour qu'une minute de silence soit respectée, il faut qu'elle soit commise et ait du sens pour chacun. Des exemples récents (tuerie de Mohamed Merah à Toulouse et Montauban en 2012 et les attentats de Charlie de janvier 2015) témoignent des difficultés quand les objectifs de l'État ne sont pas compris et pas acceptés par les élèves et le risque que ce **temps de recueil collectif** ne dégénère en conflits ouverts au sein des classes.

Si la scolarisation est une obligation républicaine, la laïcité et le devoir de réserve des fonctionnaires en sont d'autres ; **aucune loi n'impose la minute de silence** et n'envisage de sanctions en cas de non-respect de celle-ci par les autorités.

1) Organisation de la minute de silence

Sur un aspect pratique, concevoir une minute de silence nécessiterait déjà que les élèves sachent compter jusqu'à une minute, ce qui pourrait laisser penser que **ce temps n'est pas adapté aux plus petits de maternelle**. Mais quand les événements ont impacté un quartier, ce temps est important pour les plus jeunes sans qu'il soit traumatique s'il est bien organisé ; la minute peut ici être limitée à 30 secondes car les tout petits ne peuvent pas rester immobiles si longtemps.

La mise en place de la minute de silence par classe permet de limiter tous les risques de mouvements de foule quand les élèves sont regroupés dans un réfectoire ou dans une cour. L'ergonomie « classe » est aussi plus rassurante car connue, ce qui doit être pris en compte car ce temps de rituel est aussi **un temps susceptible de déstabiliser certains élèves**.

L'organisation doit aussi permettre que ce temps-là soit respecté, ce qui n'est pas si simple. Pour exemple au lycée du Kremlin-Bicêtre, suite au décès d'un élève poignardé par un autre lycéen, une minute de silence est organisée dans la cour pendant la pause méridienne avec plus de 1100 élèves. Alors que la soixantième seconde allait mettre un terme à ce temps de recueillement, des cousins du jeune décédé (eux aussi élèves dans ce lycée) ont mis en boucle avec un micro la sourate de l'appel aux morts du Coran (psaume sans fin). Aucun adulte de l'établissement n'avait anticipé une récupération familiale de ce type dans un établissement où les tensions religieuses et communautaires étaient nombreuses. Compte tenu du contexte (plus de 1 000 élèves regroupés sur le même site), il a été convenu d'attendre quelques minutes - sans savoir que cette sourate était sans fin. La difficulté d'y mettre un terme a été majeure car nous redoutions un mouvement de foule et les interprétations d'élèves majoritairement musulmans face à l'interruption de ce temps de recueillement. Au final, la

sonnerie du lycée ayant fini par être déclenchée, ce qui a permis de mettre un terme à cette minute de silence qui en aura, au final, duré huit.

D'autres débordements peuvent avoir lieu comme ceux qui ont suivi les attentats de janvier 2015 où des élèves ont refusé de faire ce temps de recueillement, considérant que les dessinateurs assassinés « *l'avaient bien cherché* ». Une enseignante d'un collège de Lille a été menacée par un élève de quatrième lui disant « *Je te bute à la kalach* ». Lorsque les établissements scolaires sont déjà au quotidien des lieux où les conflits religieux empoisonnent les relations entre élèves, le risque d'une minute de silence non préparée est de **déstructurer davantage les classes et d'exposer les enseignants à des violences de toutes sortes**. Il peut alors être préférable de ne pas la réaliser que de prendre le risque qu'elle soit totalement transgressée et l'enseignant débordé et disqualifié.

2) Rappeler le sens de la minute de silence en général

Les enseignants doivent ici faire œuvre de grande pédagogie. Par exemple « *En France, depuis la Première Guerre Mondiale, quand il y a des catastrophes et des drames, il est habituel de prévoir une minute de silence sur tout le territoire pour rendre hommage à ceux qui sont morts. C'est un rituel laïque et non religieux.* » La référence à l'Histoire et au sens du rituel dans l'Histoire de France transmet aux élèves qu'il y a déjà eu des événements très difficiles mais que cela n'a pas empêché la France de continuer d'exister et les Français de vivre. Rappeler que c'est un rituel laïc est ici indispensable surtout dans les situations d'actes criminels où la question du radicalisme religieux conduit à des positionnements extrêmes.

3) Contextualiser cette minute de silence

Par exemple :

« *Ce week-end, il y a eu un accident de car très grave avec de nombreux blessés et plusieurs personnes qui sont mortes.* » ou « *Vendredi, il y a eu des personnes, que l'on appelle des terroristes, qui ont tué à Paris des gens qui étaient installés en train de prendre un café et d'autres qui étaient dans une salle de spectacle. Cela s'appelle un attentat et c'est un acte de guerre. [...]* »

La référence au mot « guerre » permet de temporaliser la notion d'un « avant » et d'un « après » car les élèves apprennent très tôt que les guerres se terminent toujours.

« *Le chef de l'État (la référence au « chef » est indispensable car symboliquement il est celui qui protège et qui est garant de la sécurité nationale) a décidé d'une minute de silence pour témoigner de la solidarité du peuple français c'est-à-dire, du fait que chaque Français peut être touché par ce qui s'est passé et que nous devons continuer d'être unis. Le fait que l'on fasse tous une minute de silence, en même temps et sur tout le territoire est une façon symbolique de montrer que nous sommes unis et solidaires. C'est aussi une manière de dire que l'on pense à ceux qui sont morts, à leurs proches et que la mort n'est pas l'oubli.* »

Il est important que les enseignants ne projettent pas sur les élèves leurs propres angoisses. Utiliser le mot « mort » est indispensable pour éviter les circonvolutions sources de

malentendus du type « partis » et « disparus » (Romano, 2009). Pour les plus jeunes (moins de 9 ans), la mort n'est pas une notion envisagée de la même façon que les adolescents et que les adultes, sauf s'ils ont déjà été endeuillés. **Le fait qu'elle soit universelle, irréversible et qu'elle ne s'attrape pas** n'est pas encore acquis ; il peut être important de le préciser, surtout quand il y a des enfants parmi les victimes car ces jeunes élèves risquent alors de penser que si des enfants sont morts, c'est qu'ils vont eux aussi mourir.

Par exemple :

« Quand on est mort, on ne respire plus, on ne vit plus, on ne souffre plus. On est mort pour toujours, mais celui qui est mort reste dans le cœur de ceux qui l'ont aimé et dans le souvenir de ceux qui l'ont connu. Quand on est mort, on n'est pas oublié. Et la mort ne t'attrape pas comme une maladie. Peut être que certains d'entre vous ont été très touchés par cet événement et que d'autres l'ont moins été (il est essentiel de ne pas généraliser les réactions face aux morts violentes qui sont inévitablement différentes et liées aux histoires personnelles), c'est normal que chacun ait des réactions différentes. Par contre, cette minute de silence est là aussi pour nous rappeler que nous sommes un peuple et que, face aux épreuves, nous ne serons jamais seuls et que nous devons être unis et montrer cette unité. »

4) Commencer la minute de silence

« Mme X ou M. Y (nom des chefs d'établissement), en tant que directeur/principal/proviseur a pour mission de nous transmettre la demande du chef de l'État qui nous demande de faire une minute de silence. »

Ce rappel de la délégation d'autorité vise à repositionner toute l'importance du « chef » dans un contexte où les repères sont bouleversés ; cela permet également d'instituer un tiers, fort précieux en cas de tensions autour de la minute de silence puisqu'elle n'est pas décidée par l'établissement mais par une autorité « extérieure » : le chef de l'État ou le ministre de l'Éducation nationale.

« Pour cette minute de silence, nous allons tous nous mettre debout en marque de respect et ne pas bouger pendant une minute. Si vous voulez rester concentrés, vous pouvez baisser la tête. »

Le comportement préverbal est marqué par les référentiels éducatifs et culturels et il peut y avoir des malentendus quand tous les élèves ne sont pas de la même origine culturelle (Moro, 2010). Donner les codes posturaux peut paraître évident mais cela est rarement fait, du coup les élèves le découvrent sans pouvoir se les approprier et très souvent ne le tiennent pas. La position debout est celle qui, culturellement, marque l'hommage aux défunts et cela peut leur être expliqué. Par contre, baisser la tête n'a pas le même sens selon les cultures (respect ou défiance), d'où la référence à cette posture possible en lien avec le fait de rester concentré, car autrement le risque est important que ce temps inhabituel ne dégénère en rires défensifs.

« C'est moi qui vous dirai quand nous aurons terminé et nous reprendrons calmement le cours comme d'habitude. C'est un temps pour penser à ceux qui sont morts dans cet accident (ou qui ont été tués dans cet attentat) et à leurs proches. »

En donnant l'organisation et en la cadrant dans le temps habituel de la vie de classe, l'enseignant rappelle qu'il y aura un début et une fin et annonce le retour à la normale et à ces habitudes de cours qui sont la vie des élèves.

5) Savoir arrêter la minute de silence et reprendre les cours après la minute de silence

Au bout d'une minute, il peut être dit : « *Je vous remercie, la minute de silence est terminée, vous pouvez vous asseoir et prendre votre cahier* ».

Remercier les élèves surprend souvent les enseignants mais, dans un tel contexte, c'est important si l'on souhaite que ce **moment de rituel collectif** ne soit pas vécu comme une sanction, ce qui est toujours un risque lors d'injonctions. L'enseignant peut ajouter :

« Je vous félicite car ce n'est pas facile de rester une minute dans le silence et vous avez réussi (ou à peu près réussi). Vous pouvez être fiers de vous. »

Si des questions sont posées sur l'accident ou les attentats, il est important de prévoir un temps pour cela qui peut être organisé juste après ou à un autre moment. L'enseignant ne doit pas hésiter à différer la réponse et à contenir les éventuels débordements anxieux qui conduiraient à une multiplication de questions, ce qui ne permettrait plus d'organiser cette minute de silence. Par exemple :

« Ta question est importante mais là, nous sommes sur un temps d'hommage et ce n'est pas tout à fait le temps des questions. Il y aura un moment pour cela, juste après ou demain ».

6) Faire le lien avec les parents

Les parents reprochent souvent aux professionnels de ne pas savoir ce qui s'est dit et comment cela s'est dit. Et nous savons aujourd'hui combien il est important pour les élèves qu'il existe une **continuité entre leurs parents et leurs enseignants** (Romano, 2016). Il est important de leur expliquer pour éviter tout malentendu, par exemple avec un courrier dans le cahier de correspondance de l'élève et un message sur le site de l'établissement.

Conclusion

Si la minute de silence peut être un **temps de ritualisation collective structurante**, elle peut également conduire à des incompréhensions du côté des élèves et des familles, voire à des dérives. Il est donc essentiel de bien en comprendre le sens pour pouvoir la mettre en place sereinement et de façon structurante.

Bibliographie

- Moro M.R *Grandir en situation transculturelle*. Paris, Fabert, 2010
- Romano H. (dir.) *Pour une école bienveillante. Au-delà des risques psycho-sociaux : être élèves et enseignants, aujourd'hui*. Paris, Dunod, 2016.
- Romano H. (dir.) *Accompagner le deuil en situation traumatique*. Paris, Dunod, 2015, Romano H. (dir.) *L'école face aux événements traumatiques*. Dossier spécial de la *Revue de santé scolaire et universitaire*, 2011 b, n° 9.

- Romano H., Baubet T. (dir.) *L'école face au traumatisme et à la violence*. Grenoble, La pensée sauvage, 2011,a.
- Romano H. *Dis c'est comment quand on est mort ? Accompagnement des enfants sur le chemin du chagrin*. Préface de Marie-Rose Moro. Grenoble, La Pensée sauvage, 2009.
 - Romano H. Cyrulnik B. *Je suis victime. L'incroyable exploitation du trauma*. Savigny : Editions Philippe Duval, 2015.
 - Romano H. *Harcèlement en milieu scolaire. Victimes, auteurs, que faire ?* Paris : Dunod, 2015.
 - **Romano H.** Gonzalez J. *ABCD AIRE de la survie en milieu scolaire*. Paris : Hachette, 2015.
 - Romano H. *Ecole, sexe et vidéo*. Paris : Dunod, 2014.
 - Romano H. *Vade-mecum des psychologues. repères éthiques, déontologiques administratifs et juridiques*. Préface de Régine Scelles. Toulouse : Erès, 2014. Romano H. *L'enfant face au trauma*. Préface de B. Cyrulnik. Paris : Dunod, mars 2013. Romano H. *L'enfant et les jeux dangereux*. Paris : Dunod, 2012.
 - **Romano H.**, Verdenal E. *Sauveteurs et événements traumatiques. Guide des prises en charge psychologiques précoces*. Paris : Elsevier-Masson, 2011.
 - Romano H. *La maladie et le handicap à hauteur d'enfant - Perspectives de prise en charge pour les proches et les intervenants*. Paris : Fabert, 2011.
 - Romano H. *La maltraitance et ses conséquences chez l'enfant. Descriptions cliniques, évaluation et prise en charge*. Paris : Fabert, 2009.
 - Romano H. (dir.) *Aide-mémoire de l'urgence médico-psychologique*. Préface de Marie-Rose Moro. Paris : Dunod, 2013, avec les contributions du Pr Th Baubet ; A. Benoit-de-Cognac ; N. Cholin ; L. Crocq ; G. Le Fischer ; E. Lepine ; H. Marichez ; M. Passamar ; H. Romano ; N. Travers ; E. Verdenal-Gauteur ; C. Wittig ; L. Zeltner
 - Romano H. (dir.) *La santé à l'école*. Paris : Dunod, 2013 (32 auteurs).
 - <http://lycees.ac>
 - rouen.fr/anguier/memoire/spip.php?rubrique56&debut_articles=30#pagination_articles